

Moyen-Orient

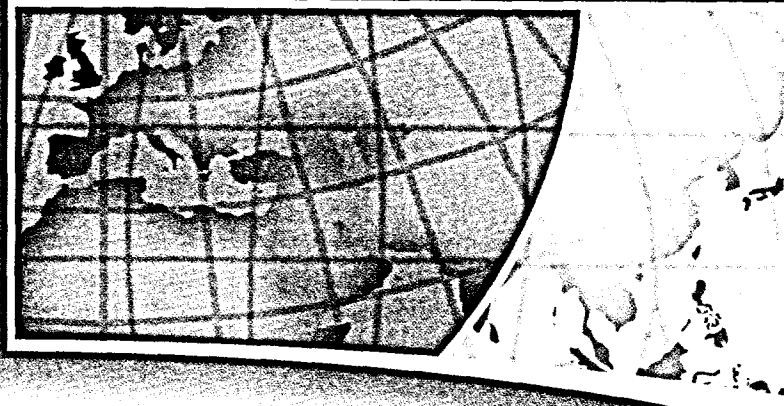
ISRAËL

L'année 2003 marquait le sixième anniversaire de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël (ALECI). L'abolition d'à peu près tous les droits de douane sur les produits industriels et la réduction des droits sur de nombreux produits agricoles et agroalimentaires sont les principaux facteurs de la croissance du commerce entre les deux pays. Depuis l'adoption de l'ALECI, les échanges bilatéraux ont plus que doublé. En 2002, le commerce des produits et des services atteignait près de 1 milliard de dollars. Les machines, le papier journal et les produits de haute technologie représentent le gros de nos exportations vers Israël. Les entreprises canadiennes sont également d'importants exportateurs de services, en particulier dans les secteurs comme celui des infrastructures de transport. De plus, les entreprises canadiennes continuent de faire des gains importants dans des secteurs prioritaires comme l'aérospatiale, les technologies de l'information et des communications, les transports, l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que le bois et les produits de papier.

En vertu de l'ALECI, le Canada et Israël poursuivent leurs débats sur la libéralisation du commerce bilatéral des produits agricoles et agroalimentaires. À la suite de la consultation des producteurs et des exportateurs canadiens, le gouvernement du Canada continue à exercer des pressions pour qu'Israël améliore l'accès aux secteurs suivants : aliments préparés et surgelés, huile de canola, fruits et légumes frais et surgelés, légumineuses et aliments pour animaux familiers. Cette amélioration de l'accès, en plus d'aider les exportateurs canadiens à demeurer concurrentiels face aux exportateurs des autres pays, contribuerait à garantir des débouchés à long terme pour les produits agroalimentaires canadiens. Le Canada et Israël ont convenu d'exclure, à l'issue de la ronde actuelle de négociations bilatérales, les secteurs à offre réglementée comme les produits laitiers, les œufs et la volaille. Le Canada cherche par ailleurs à obtenir un meilleur accès au marché des produits pharmaceutiques.

Le 8 juillet 2002, l'ALECI a été modifié de manière à ce que la plupart des marchandises en provenance du Canada ou d'Israël puissent subir des transformations mineures aux

7 Ouverture sur d'autres marchés importants



États-Unis sans perdre leur caractère de produit d'origine. Ces modifications permettent de maintenir les droits de douane préférentiels prévus à l'ALECI.

Les courants bilatéraux d'investissements directs se sont élevés à près de 1,3 milliard de dollars de 1999 à 2001. L'investissement bilatéral touche un grand nombre de secteurs dont les technologies de l'information et des communications, la construction et les sciences de la vie. Aucun obstacle particulier n'empêche les investisseurs canadiens d'avoir accès au marché israélien.

CISJORDANIE ET BANDE DE GAZA

Le Canada s'est engagé à promouvoir ses relations commerciales et d'investissement avec les Palestiniens. L'Accord cadre canado-palestinien de coopération économique et commerciale, signé en 1999, jette les bases d'une relation commerciale fondée sur le libre-échange. En plus d'abolir les droits de douane, l'Accord cadre vise à améliorer l'accès aux marchés et à assouplir les formalités douanières, tout en soutenant les industries émergentes de ce marché.